

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2014

La séance est ouverte à 20h00

Présents : AGNOLI Philippe. - BIANCONE G. - DESBROSSE MP. - GOBEROT JM. - GUELAUD Claude - LAGOUTTE JM. - LANOIR F. - MICHELIN JM. – TATIGNY P. -RAYMOND P. -

Absent : LALLE Stéphane

Secrétaire de séance : Jean-Marie LAGOUTTE

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 décembre 2013

Approuvé à l'unanimité.

2. Délibération travaux dépressage.

L'ONF nous fait parvenir un devis pour réaliser un dépressage avec nettoyage de jeune peuplement. La facture s'élève à 4050€ HT et la commune demande une subvention au Conseil Général.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- SOLLICITE l'octroi d'une aide du Conseil Général de Côte d'Or pour ces travaux, d'un montant maximum de 1 507.50 €;
- DESIGNNE l'ONF pour l'assister dans les démarches à entreprendre auprès du Conseil Général de Côte-d'Or ;
- DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

NB : Le dépressage consiste à réduire la densité des essences ciblées (essence-objectif) au profit des tiges bien conformées. Il favorise la croissance en diamètre du tronc et le développement du houppier (l'ensemble des branches d'un arbre).

3. Enfouissement des réseaux rue du Puits Chiot.

Sur une base de 77 000€, il avait été demandé une proposition de prêt sur 15, 18 ou 20 ans. Caisse d'Epargne, Crédit Agricole, Banque Populaire, et Crédit Mutuel ont répondu.

La Banque Populaire a été retenue à l'unanimité. Le taux est fixé à 3,4%, le remboursement annuel s'élève à 6638,07€ durant 15 ans. La première échéance avancée permet de réduire sensiblement le coût de financement. Les conseillers autorisent, à l'unanimité, le Maire à signer tout document nécessaire à cette opération.

4. Préparation du budget.

Opérations envisagées en plus de la réalisation du programme Eco Village (réfection presbytère et bibliothèque) :

- 4.1.1 Réparation toit du garage de la mairie : 5 000€
- 4.1.2 Fuites d'eau Eglise zinguerie : 500€

- 4.1.3 Mise en conformité cuve à gaz (clôture) : 500€
- 4.1.4 La ligne de subventions sera de 3 500€
- 4.1.5 Bibliothèque : accord pour informatisation de la bibliothèque : achat du matériel (ordi + imprimante) pour un montant de 710 euros subventionné à 50% par le CG.
Achat du logiciel de gestion y compris installation, formation à l'utilisation, maintenance annuelle (Orphée.Net) pour un montant de 2720 euros.
Afin de bénéficier d'une aide à la constitution de fonds, la commune décide d'augmenter le budget annuel à 2,50 euros/habitant (dont au moins 2 euros seront consacrés à l'acquisition des ouvrages). Moyennant quoi, le CG attribuera une subvention de 80% d'un montant maximum de 700 euros HT sur les achats décidés en accord avec les suggestions de la Médiathèque de Côte-d'Or. Cette subvention est renouvelable tous les 2 ans.

5. Remplacement de l'arbre dans la cour de l'école.

L'arbre planté dans la cour de l'école lors des travaux d'aménagements de la rue du Puits Dessous est mort. Malgré de nombreuses réclamations, l'entreprise prestataire n'a donné aucune suite.

La commune a demandé un devis pour remplacer l'arbre dont les branches cassaient, cause d'insécurité pour les élèves. Les conseillers décident de déduire la somme de 735,29 euros de la retenue de garantie.

6. Bornage chemin privé R97 dit des Champs Lévrieris

Les poteaux de clôture posés ne correspondant pas aux bornes provisoires mises en place dans le cadre de l'aménagement foncier il a été décidé de faire appel à un géomètre pour déterminer les limites du domaine privé de la commune. Un devis sera demandé au cabinet Mornand pour effectuer ce bornage.

7. Questions diverses.

Afin d'éviter le piétinement des platebandes par des chauffeurs indéclicats qui roulent sur les espaces verts, il est envisagé de poser des blocs de roches ou des poteaux.

Détermination des équipes de tenue du bureau de vote pour le 1^{er} tour des élections municipales du 23 mars 2014.

Eclairage public : suite à la dernière réparation du boîtier de programmation des lampes de rues (rue Basse), il est maintenant impossible de régler nous-mêmes les plages d'éclairage car la programmation se fait à l'aide d'un faisceau infrarouge.

La plage d'éclairage qui avait été avancée à 5h00 le vendredi matin (en raison du ramassage des ordures ménagères) ne pourra donc pas être modifiée (testé par JML). Jean-Michel verra avec le Siceco s'il n'est pas possible de garder les boîtiers avec programmation manuelle.

La séance est levée à 22h25.